

Comité syndical du 09 avril 2021

DELIBERATION N° 21-025

Objet : Soutien financier au Festival d'Auvers sur Oise pour la captation numérique des représentations en faveur de la diffusion en live au plus grand nombre.

Le neuf avril deux mille vingt et un à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

Date de convocation :	<u>Sont présents :</u> M. Pierre-Édouard EON Mme Djida TECHTACH	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique Déléguée du Département du Val d'Oise
01 AVR. 2021	<u>Sont excusés et suppléés :</u> Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France a été suppléée par M. Jacques RENAUD
Date d'affichage :	<u>Sont en visioconférence :</u> Mme Michèle BERTHY M. Arnaud BAZIN M. Gérard SEIMBILLE	Déléguée du Département du Val d'Oise Délégué du Département du Val d'Oise Délégué du Département du Val d'Oise
16 AVR. 2021	Acte rendu exécutoire : M. Olivier ANTY M. Stanislas BARTHELEMI M. Philippe HOUDAILLE M. Yves CITERNE	Délégué de la CC Haut Val d'Oise Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts Délégué de la CC Vexin Centre Délégué de la CA Plaine Vallée
16 AVR. 2021	Publication ou notification : M. Éric BAERT M. Pierre BARROS	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes a été suppléé par M. Matthieu LAURENT Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. Nicolas BARBELANE
16 AVR. 2021	<u>Sont absents :</u> M. Jean-Christophe POULET M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CA Val Paris Délégué de la CC Vexin Val de Seine
16 AVR. 2021	Secrétaire de séance : M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu le rapport n°21-025,*

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le projet de convention d'objectifs et de financement avec le Festival d'Auvers sur Oise ;

APPROUVE une subvention au Festival d'Auvers sur Oise d'un montant maximum de 30 000 € pour le financement des captations numériques ;

PRECISE que le reliquat à charge du Festival d'Auvers sur Oise ne pourra être inférieur à 20% après versement de la subvention de Val d'Oise Numérique ;

AUTORISE le Président à signer ladite convention ;

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président



Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique